

RAPPORT DE LA COMMISSION**chargée d'examiner l'objet suivant :****Postulat Olivier Feller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'actions
pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises**

La commission s'est réunie le jeudi 31 mai 2007 à la salle des conférences n° 300 du DEC, rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mme et MM. Nathalie Liniger, Olivier Feller, Patrick Girardet, Michel Renaud, Pierre Rochat et Alexis Bally, confirmé en qualité de président-rapporteur.

Elle a bénéficié de la présence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie et de Mme Sandra Mordasini, collaboratrice du SELT, qui a pris les notes de séance. Nous les remercions pour les informations qu'elles nous ont apportées.

Position du postulant

M. Feller remercie le Département de l'économie pour la riche documentation qui a été transmise aux commissaires et dont il a pris connaissance avec grand intérêt. Ces documents donnent une bonne vue d'ensemble de la situation. Il informe aussi qu'il a participé à l'assemblée générale de l'Association régionale pour le développement du district d'Aigle (ARDA) et que les problématiques diverses mentionnées dans ces documents ont été largement abordées.

M. Feller fait aussi référence à une étude effectuée dans l'Oberland bernois et qui estime les pertes dues au réchauffement climatique à quelque 200 mios. Si les investissements nécessaires sont effectués à temps, la perte pourrait se réduire à 150 mios.

M. Feller précise que l'objet de son postulat n'était pas de dire que les acteurs concernés n'avaient rien entrepris. Il cherche plutôt à communiquer au sujet des stations alpines et de leur avenir, à soutenir la prise de conscience des politiques ainsi que des acteurs de l'économie et à savoir si la mise en œuvre des recommandations avance.

D'autre part, il constate, en parcourant les différents rapports, qu'enjeux, objectifs et intentions sont bien compris et décrits, mais qu'ils ne sont pas traduits en actions concrètes, planifiées, et ne sont pas documentés par des données chiffrées. Par exemple, la fiche régionale du PDCn R02 Tourisme - Alpes vaudoises précise que *"le Canton soutient la mise à disposition des ressources humaines permettant d'accompagner les acteurs locaux dans le développement touristique du pôle, notamment dans l'application de la Stratégie de diversification des Alpes vaudoises, et assure la coordination interservices de manière à faciliter la mise en œuvre de cette stratégie "*. Cela ne dit pas comment on va concrétiser cela, ni qui va le faire, quand et avec quel argent.

Information du Conseil d'Etat

Très tôt, le Conseil d'Etat a cherché à prendre des mesures propres à aider les stations vaudoises dans leur nécessaire adaptation structurelle face au réchauffement climatique annoncé. En effet, au préalable, afin de disposer de données pertinentes, le Conseil d'Etat a financé diverses études. La

première a été l'étude Furger, en juin 2003, sur l'avenir des sociétés de remontées mécaniques, puis celle de Rütter, en novembre 2004, sur l'importance du tourisme pour l'économie vaudoise.

Le rapport Furger faisait déjà mention des risques engendrés par le réchauffement. L'étude Rütter a, quant à elle, permis de démontrer de manière chiffrée l'importance du tourisme pour les Alpes vaudoises. Le chiffre d'affaires touristique de ces dernières s'élève à 700 millions par année. Cela représente le 29,4 % du PIB de la région et pratiquement le tiers de ses emplois.

Cette étude a aussi permis de mettre en évidence qu'à l'heure actuelle, plus du 80% du chiffre d'affaires des stations est réalisé sur la saison d'hiver et que le 67% de ce montant est subordonné aux remontées mécaniques. Ces chiffres exposent clairement la dépendance de nos stations alpines au tourisme hivernal. Les remontées mécaniques sont encore et inévitablement la colonne vertébrale de l'économie des Alpes vaudoises. C'est pourquoi, en regard de cette situation, le Conseil d'Etat s'est inquiété du réchauffement climatique et des incidences que ce dernier pourrait avoir sur l'enneigement, sur les sociétés de remontées mécaniques et sur l'ensemble de la branche touristique.

Afin d'aider les Alpes vaudoises dans leur nécessaire mutation, le Conseil d'Etat a pris différentes mesures et initié des actions propres à inciter les régions alpines à se diversifier et à se restructurer. La première mesure a été de co-financer, avec le SAT, la Confédération (le seco), les associations régionales et les communes, une étude de diversification touristique des Alpes vaudoises. Cette dernière s'est déroulée en 3 phases :

- Première phase : diagnostic. C'était en juillet 2004.
- Deuxième phase : rédaction d'un rapport sur les enjeux et objectifs, sur une vision générale et sur une évaluation.
- Troisième phase : rédaction du rapport final présentant un programme d'actions et des recommandations.

Les rapports de la deuxième et de la troisième phases ont été publiés en décembre 2005 et ont fait l'objet d'une conférence de presse. Au préalable, ces différents rapports ont fait l'objet d'une large consultation auprès des communes et des acteurs touristiques concernés, ce qui a permis au comité de pilotage d'élaborer des recommandations. Le SELT et le SAT étaient représentés au sein de ce comité. L'une de ces recommandations était de mettre en place une organisation de projets et de gouvernance touristique pour l'ensemble des Alpes vaudoises permettant la mise en œuvre conséquente, efficiente et coordonnée des actions, leur suivi et la mise à jour périodique de la stratégie régionale. Cette recommandation a été concrétisée par la création de la Communauté d'intérêts pour le tourisme des Alpes vaudoises (CITAV). La CITAV est, entre autres, chargée de préavisier les projets et de vérifier qu'ils sont cohérents avec la stratégie adoptée. Aucun projet touristique émanant des Alpes vaudoises n'est cofinancé par le canton sans préavis de la CITAV.

Par ailleurs, afin d'ancrer cette stratégie de diversification touristique, de l'officialiser et de la légaliser, une fiche régionale "Tourisme - Alpes vaudoises" a été élaborée pour le Plan directeur cantonal. Cette dernière, validée par les 8 communes des Alpes, met clairement en avant la volonté et la nécessité de développer une offre et des infrastructures quatre saisons. Cette fiche, résumé synthétique de la stratégie, sert déjà actuellement de base pour évaluer la pertinence des projets.

Mais pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie, le Conseil d'Etat a aussi pris d'autres mesures :

- il a validé le rapport sur les axes stratégiques du tourisme vaudois, qui sert de fil rouge au développement touristique et fixe des conditions d'interventions pour les pôles touristiques d'importance cantonale, dont les Alpes vaudoises.

Il s'agit par exemple :

- d'exiger que chaque pôle élabore une stratégie touristique qui comprend le positionnement, le développement, la promotion et la commercialisation ;
- et de s'assurer que chaque pôle dispose d'une organisation touristique faîtière, d'un budget de

fonctionnement et d'une planification d'investissements pluriannuelle.

Ces stratégies touristiques des pôles constituent la base de référence pour l'octroi des aides publiques. Elles doivent être régulièrement adaptées et évaluées.

- Par ailleurs, la nouvelle loi sur l'appui au développement économique (LDéco) oblige les régions à élaborer ces stratégies et à se coordonner avec les différents organismes cantonaux et régionaux.

Tous ces documents ont été mis en ligne à l'intention de la commission, sur le site du SELT, afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant la séance. Ces derniers mettent en évidence que le Conseil d'Etat a engagé les mesures nécessaires à la reconversion des Alpes vaudoises, qu'un plan d'action existe bel et bien, et qu'il répond aux souhaits de M. le député Olivier Feller et consorts.

Il faut préciser que si l'enjeu est vital pour les Alpes vaudoises, la réalisation de la stratégie de diversification ne pourra pas se faire de manière brutale. Le ski reste un élément central de l'offre touristique de l'ensemble des Alpes vaudoises. Le tourisme hivernal, basé sur le ski, doit demeurer économiquement et touristiquement solide pour permettre le développement progressif d'activités complémentaires, prélude indispensable à une réelle diversification.

Certains beaux projets illustrent la recherche de complémentarités, comme par exemple le bowling et la maison du ballon à Château-d'Oex.

Tout ce qui a été entrepris par le Conseil d'Etat l'a été en étroite relation avec les organismes et les collectivités publiques. Le Conseil d'Etat, le département et les services n'ont pas travaillé tout seuls dans leur coin. Car on peut constater que si les initiatives ne viennent pas du terrain, elles ont peu de chances de se concrétiser.

Cette manière de travailler en étroite concertation, coordination et collaboration est dans l'esprit de la nouvelle LDéco. Nous ne sommes définitivement plus dans la situation où chaque société ou commune menait sa propre stratégie sans considérer celle de la région.

A propos d'un éventuel déficit de données chiffrées : ces dernières existent, mais ne sont actuellement pas publiables, car en travail avec les régions dans le cadre de l'élaboration du programme cantonal destiné à la Confédération pour obtenir les fonds de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Ce programme doit être bouclé d'ici fin juin pour parvenir au seco au 31 juillet 2007. La planification de ce programme fera partie intégrante de celle prévue par la LDéco en réponse aux exigences fixées par la loi sur les finances et celle sur les subventions. Les députés seront dûment informés dans le cadre de la planification budgétaire qui leur est soumise chaque année.

Discussion

Au cours de la discussion, les sujets suivants ont été abordés :

- Traitement des autres régions du canton, comme le Jura ou les stations préalpines de proximité, situées à basse altitude, comme les Pléiades.
- Répartition des taxes et financement des infrastructures.
- Dépendance vis à vis du ski et financement de l'enneigement artificiel par le canton.
- Avenir du ski, lié à son statut social et à l'existence d'une relève.
- Compatibilité entre les développements liés au ski et les efforts de diversification en faveur du tourisme estival.
- Impact des résidences secondaires.
- Compatibilité entre activités de l'offre touristique et lutte contre le réchauffement climatique.

A l'issue de la discussion, le postulant précise que, pour lui, il ne s'agit pas d'obtenir un rapport volumineux et exhaustif sur les actions du Conseil d'Etat, mais plutôt de recevoir une réponse condensée aux questions suivantes :

- Quelles actions seront entreprises ?
- Dans quels délais ?

- Par qui ?
- Qui paie ?

Finalement, considérant que le postulat donne l'occasion au Conseil d'Etat d'informer l'ensemble du Grand Conseil sur les actions entreprises et prévues par le canton pour appuyer les stations dans leurs efforts pour faire face au réchauffement climatique, **c'est à l'unanimité que les membres de la commission recommandent au plénum du Grand Conseil de transmettre le postulat au Conseil d'Etat.**

Documentation

Lien

[http ://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/politique-touristique/dossiers/commission-no-07544/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/politique-touristique/dossiers/commission-no-07544/)

Stratégie de diversification touristique des Alpes vaudoises, rapport final

Diagnostic

Enjeux & objectifs - vision générale - évaluation

Programme d'actions et recommandations

Résumé du rapport final

Résultat de la consultation et prise de position du comité de pilotage

Plan directeur cantonal

Fiche régionale – Tourisme Alpes vaudoises

Rapport sur les axes stratégiques du tourisme vaudois

Rapport du 10 fév. 2006

Pully, le 10 août 2007.

Le rapporteur :
(Signé) *Alexis Bally*